

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 273

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand

N° 273 24 mai 1974

Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: **21 francs**

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Michel Rey

1874-1974: l'usure d'un symbole

Nous avons besoin de symboles. La Constitution en est un dans l'ordre étatique. Nous avons besoin aussi de les célébrer. C'est l'occasion de renforcer notre enracinement dans l'histoire par le rappel du chemin parcouru, de cimenter l'unité du groupe par le souvenir d'un passé idéalisé.

La Constitution fédérale est centenaire. En vue de préparer cet anniversaire, deux députés ont demandé, en 1965 déjà, qu'on étudie la possibilité de faire la toilette de la loi fondamentale. L'an passé, la commission Wahlen a déposé son rapport: 780 pages pour des propositions de retouches qui n'ont pas déchaîné l'enthousiasme. Lorsqu'il y a dix ans, quelques personnalités de la droite libérale ont lancé l'idée d'une revision totale, ils n'ont rencontré qu'indifférence et scepticisme: on s'est méfié à juste titre de la volonté de changement exprimée par des conservateurs notoires.

Mais les symboles sont fragiles; leur fonction est de ne pas être discutée. Une fois mis en question, ils se désagrègent. Le débat sur la Constitution a été ouvert. Quelque chose de neuf doit maintenant en sortir. Car si l'opération consiste à faire du neuf avec du vieux, si la nouvelle Constitution, c'est l'ancienne avec d'autres mots, le dommage sera double: ou aura détruit un symbole sans le remplacer, et les déséquilibres qui sont apparus au cours des siècles subsisteront.

Les déséquilibres, pour l'essentiel, sont de trois ordres.

Le fédéralisme tout d'abord, réduit à l'état de slogan dans la bouche de tous les conservateurs, et qui sert à camoufler leurs intérêts les plus étroits. Qu'est-il devenu? Des cantons sur la défensive, dont l'autonomie se limite de plus en plus à une peau de chagrin, dont les ressources fiscales ne suffisent plus à animer ce reste d'autonomie. Des cantons entre lesquels le fossé se creuse inexorablement — population, développement économique. Des cantons-dortoirs ou ré-

serves naturelles face à des cantons-bureaux ou usines. Dans ces conditions, que signifie aujourd'hui le fédéralisme?

La démocratie ensuite. La Constitution de 1874 avait réussi un délicat équilibre entre la Confédération, les cantons et le peuple dans la formation de la volonté populaire. Cet équilibre a été rompu: le parlement est impuissant, le gouvernement est faible face aux associations économiques qui constituent un véritable pouvoir parallèle; le référendum est brandi comme une menace au service des intérêts particuliers.

Les droits fondamentaux enfin. La droite libérale les a érigés en remparts de l'autonomie individuelle. Mais ces libertés, pour beaucoup, ont perdu leur sens premier. Il ne s'agit plus seulement pour l'individu d'avoir des droits, mais pour des catégories entières de la population d'obtenir les moyens d'en jouir. L'heure est à la reconnaissance des droits sociaux.

Certes, nous ne nous faisons pas d'illusions; une nouvelle Constitution, même la meilleure, ne sera jamais la panacée. Mais le débat qui s'est ouvert est l'occasion de se poser ces questions. Dans notre pays, c'est chose rare, trop rare; préoccupés que nous sommes d'élaborer au jour le jour des compromis qui ne durent pas.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2, 3, 4: Redonner la parole aux travailleurs étrangers (les colonies libres italiennes, les Associations chrétiennes de travailleurs italiens, l'Association des travailleurs émigrés espagnols en Suisse, l'Union générale des travailleurs d'Espagne); p. 5: La confiance règne; p. 6: Aménagement du territoire: la Confédération veut la fin, veut-elle les moyens?; p. 7: La semaine dans les kiosques alémaniques — Feu le deuxième pilier; p. 8: Epurer ou ne pas épurer, telle est la question.